

086-218601748-20190404-74_D2019-BF

Regu le 10/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 20 Pouvoir: 3 Absents: 4

Date de la convocation: 28/03/2019

PRÉSENTS: PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian. MILLIASSEAU PHELIPPEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD

SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS BOURMAUD Melinda, Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Pascal BERGONNIER

DELIBÉRATION N° 74

RAPPORTEUR: Christine PIAULET

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES **APPROBATION**

Madame la Maire présente au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF 2019 des PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

Les membres sont informés du changement de nomenclature au 1er janvier 2019 : passage de la M41 à la M4.

Il est proposé de voter le dit BUDGET par chapitre.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2019 des PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

51.103,87 €

Section d'investissement :

28.716,46 €

086-218601748-20190404-74_D2019-BF

Regu le 10/04/2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2019 des PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le